



Vers un pacte territorial agroécologique

En 2012, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires" a entamé une réflexion, à l'initiative de quelques éleveurs en lien avec Olivier Barrière, chercheur à l'Institut de Recherche et Développement au sujet sur du pastoralisme sur le territoire et le moyen de le préserver et le développer.

Ce travail a abouti en 2015 à la signature par les élus communautaires d'un Pacte Pastoral Intercommunal, reconnaissant le pastoralisme comme d'intérêt général et collectif pour le maintien des paysages culturels vivants du territoire.

Une chargée de mission, Noémie CABANNES, a été engagée en 2017 pour l'animation de ce Pacte et pour mettre en pratique sur le territoire les idées développées dans ce document.

En 2021, la Communauté de communes, en partenariat avec l'IRD, l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement), et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) répond à un appel à projet de la Fondation de France « **Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique** ».

L'idée est de faire évoluer le Pacte Pastoral, qui ne concerne que la pratique de l'élevage et du pastoralisme, en pacte Agroécologique, qui concernerait d'autres cultures (comme le maraîchage ou la culture des oignons doux par exemple) mais basé sur le même principe de co-construction avec les acteurs du territoire et sur du droit négocié.

C'est initier une démarche de changement des comportements, face à l'urgence que nous impose le changement climatique. Deux étudiants ont commencé à travailler sur ce projet pendant l'été : Antoine GIRAULT et Jean-Philippe NDIONE. Ils sont allés à la rencontre des acteurs du territoire : agriculteurs, élus, mais aussi des associations ou organismes qui

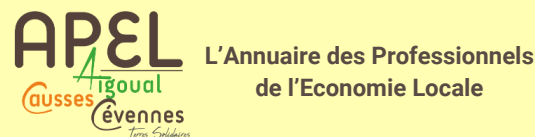
agissent dans ce domaine (Chambre d'Agriculture, Parc National des Cévennes, etc.). Un ingénieur d'étude va être recruté en fin d'année pour analyser les données recueillies et poursuivre la démarche.

En s'inspirant des pratiques déjà mises en œuvre et qui donnent des résultats, par la rencontre des acteurs entre eux, par l'échange d'expériences et de compétences, par la volonté des élus de soutenir et d'accompagner cette démarche, tous ensemble nous pouvons construire un autre mode de consommation, une autre façon de vivre dans la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, "Terres Solidaires".

Noémie Cabannes, **chargée de mission**

Tel : 04.66.85.34.42

@ : pactepastoral@cac-ts.fr



C'est un site internet (www.apel-cac.fr) qui répertorie l'ensemble des entreprises du territoire Causses Aigoual Cévennes. Cet annuaire en ligne gratuit, a pour objectif de mettre en avant les professionnels du territoire afin de dynamiser l'économie locale en favorisant les circuits courts et le commerce de proximité.

A travers APEL, nous souhaitons mettre en avant la diversité des métiers et des savoir-faire que nous avons la chance d'accueillir sur notre territoire.

Vous avez une entreprise et vous souhaitez intégrer APEL ? Il vous suffit de compléter le formulaire en ligne : <https://urlz.fr/id4f> ou de nous contacter par téléphone au 04.67.82.17.75 ou par mail : apel@cac-ts.fr

Vous cherchez un service, un artisan un commerçant ? Rendez vous sur www.apel-cac.fr !

N°3 - décembre 2022



Le P'tit Écho

« des Terres Solidaires »

Edito

Le 1er janvier 2023, la Communauté de communes prendra la compétence eau potable et assainissement. Ce transfert, prévu initialement au 1er janvier 2021, avait été repoussé afin de travailler, avec les communes, sur l'élaboration des programmes d'investissements nécessaires à l'adaptation de nos réseaux pour répondre aux exigences réglementaires, mais aussi pour aborder le futur fonctionnement de ce service.

A la suite de ce travail, un contrat, relatif au rattrapage structurel de la Communauté de communes en zone de revitalisation rurale, a été signé avec le Département du Gard et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour acter le programme des travaux et les conditions d'attribution des aides financières avec les objectifs prioritaires suivants :

- Améliorer la connaissance du service eau potable et assainissement
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Rattraper le retard structurel des ouvrages d'assainissement.

D'autre part, la Loi 3DS du 21 février 2022 a introduit quelques assouplissements à l'exercice des compétences eau, assainissement sans revenir pour autant sur le principe du transfert de compétence à titre obligatoire.

Parmi ces assouplissements, elle introduit la possibilité de signer, avec les communes, des conventions de délégation sur la gestion des réseaux par leurs employés respectifs.

Au 1er janvier 2023, le service eau potable et assainissement nouvellement géré par la Communauté de communes assurera :

- La gestion de la facturation
- La gestion des programmes d'investissements
- La gestion administrative
- Les budgets
- Un appui technique aux communes
- La mise en place d'un SIG (système informatisé de gestion)

Comme l'y autorise la Loi 3DS et pour plus d'efficacité dans les interventions, les communes conserveront, par convention, la maintenance des réseaux avec leurs équipes respectives ; les frais y afférent seront remontés dans le budget eau et assainissement de la Communauté de communes.

Gilles BERTHEZENE,

Président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires"

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires"

L'Espérou : 30 570 Val-d'Aigoual - Tel : 04.67.82.73.79

L'Estréchure : n°15 le village - 30124 L'Estréchure - Tel : 04.66.25.83.41

Toutes les informations se trouvent sur notre site internet www.caussesaiigualcevennes.fr

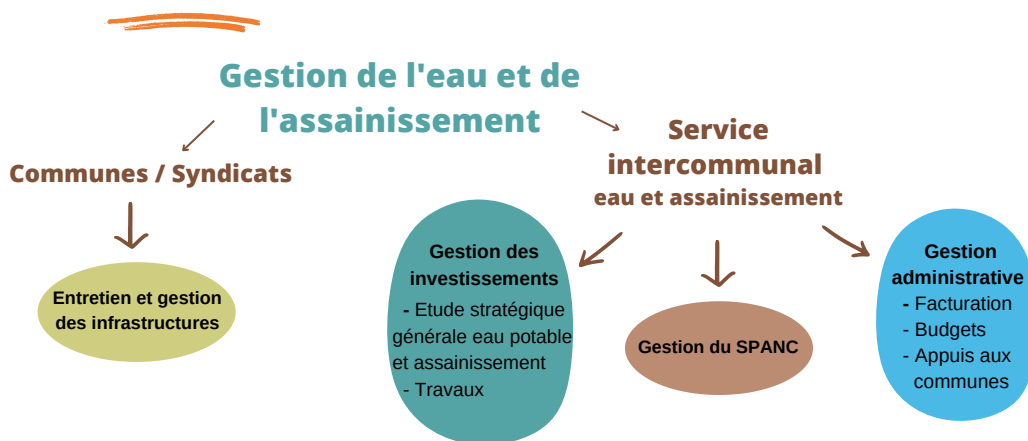
Le transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1er janvier 2023

Les élus de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes «Terres Solidaires» ont fait le choix de transférer la compétence eau potable et assainissement au 1er janvier 2023 avec délégation des missions de fonctionnement aux communes / syndicats.

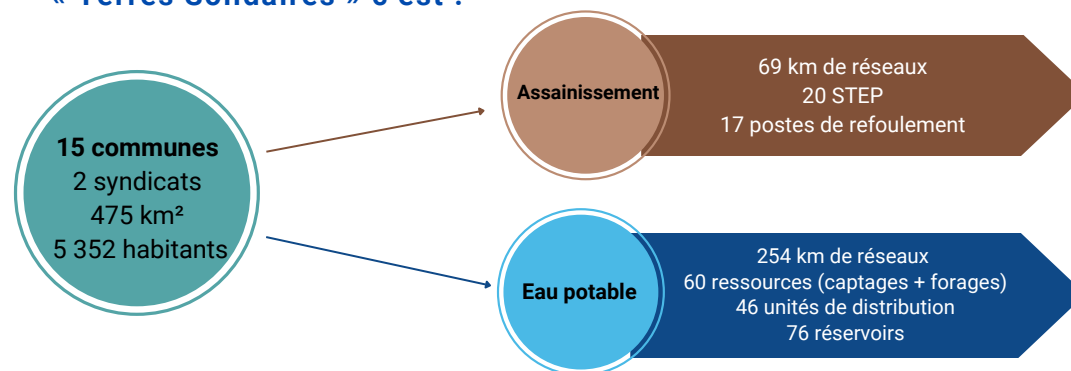
Quels intérêts ?

- Volonté de maîtriser le budget et le coût pour les usagers à court, moyen et long terme
- Conserver la connaissance du terrain au niveau de chaque commune ou syndicat.
- Construire un service intercommunal compétent capable d'apporter un vrai soutien aux agents techniques communaux.
- A permis la signature du contrat Zone de Revitalisation Rurales (ZRR) en Avril 2022 avec le Conseil Département du Gard (CD30) et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permettant d'arrêter le montant des subventions (avec la participation de l'agence de l'eau Adour Garonne sur les études intercommunales).
- Prise en considération des problématiques locales (Mise en demeure des stations d'épuration, problème de quantité et/ou qualité des ressources en eau)
- Volonté d'investir sur les réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement pour les générations à venir.
- Contexte de changement climatique : prioriser sur la préservation de la ressource en eau (réduction des fuites d'eau potable) / protection de l'environnement et des masses d'eau (réhabilitation des réseaux d'assainissement et stations d'épuration associées).

Au 1er janvier 2023



La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » c'est :



Le prix de l'eau potable et assainissement

Chaque commune ou syndicat aura son tarif distinct pour tenir compte des investissements réalisés et des travaux restant à réaliser.

Ce tarif comprendra les éléments suivants :

	Part Intercommunale	Part communale	TVA
Assainissement	fonctionnement & investissement du service intercommunal à l'échelle de la collectivité	entretien & fonctionnement courant des ouvrages + investissement à l'échelle de la collectivité	10 %
Eau potable	fonctionnement & investissement du service intercommunal à l'échelle de la collectivité	entretien & fonctionnement courant des ouvrages + investissement à l'échelle de la collectivité	5.5 %

Point communication

Premier trimestre 2023 :
Trois réunions publiques sur le territoire de la Communauté de communes.

Premier semestre 2023 :
Rencontre avec chaque collectivité pour expliquer la projection tarifaire délibérée par la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes.

COORDONNÉES

Service eau potable et assainissement

Noémie Jeanjean, responsable du service
Tel : 04.67.82.73.79
Port : 06.73.57.49.84
Mail : n.jeanjean@cac-ts.fr

SPANC :
Yoni Bouisseren, agent technique
Port : 06.71.97.42.01
Mail : y.bouisseren@cac-ts.fr
Service administratif : spanc.administratif@cac-ts.fr